

## Compte-rendu du groupe de travail

### Systemes bocagers

Jeudi 22 juin 2012, 14h30 – 17h30, Salle Marais Poitevin, DREAL, Poitiers

#### Rappel de l'ordre du jour

1. Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
2. Présentation et discussion sur la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest ;
3. Rappel des principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
4. Listes des couches SIG et d'espèces à mobiliser suite aux propositions formulées par les participants ;
5. Présentation des premiers travaux cartographiques et critères de choix des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires.

#### Synthèse des échanges

Synthèse des échanges concernant la définition de la sous-trame, les données SIG, d'espèces, les réservoirs de biodiversité et les critères de choix (le détail plus complet des échanges est repris plus bas).

- Des éléments sur la fiche Etat/Pression sont à préciser : les systèmes bocagers sont le résultat d'aménagements liés à l'activité agricole, le bocage ne doit pas être perçu comme un élément négatif mais au contraire positif du territoire qui a une valeur économique.
- Les pressions identifiées sur la sous-trame sont à présenter comme telles dans la fiche et éviter trop d'éléments descriptifs
- La définition des systèmes bocagers doit être adaptée à la quantité et la qualité des types de bocage présents sur le territoire régional de Poitou-Charentes. La sous-trame ne doit pas seulement faire état de la présence ou de l'absence de bocage dans les unités paysagères de la région. Il sera nécessaire de définir un seuil fonctionnel de la maille bocagère.
- La liste d'espèces est à revoir, il faut adapter la liste aux espèces présentes et indicatrices du bocage. La liste devrait développer les reptiles, les batraciens et les chiroptères.
- La prise en compte des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires (notamment les ZNIEFF et Natura 2000) n'est pas pertinente pour cette sous-trame. Le seuil de définition et d'inclusion des zonages réglementaires en réservoirs de biodiversité défini à 10% n'apparaît pas opportun. Il serait à adapter selon les données disponibles. L'identification des réservoirs de biodiversité peut être réalisée par le croisement des données des seuils de densité de haies, des éléments de l'IAT et de la présence d'espèces indicatrices.

## Décisions et/ou suites de la réunion

Afin de préparer au mieux la prochaine réunion qui devrait avoir lieu en septembre (portant plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix) les participants peuvent transmettre :

- Des remarques/amendements à la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest, en complément du travail qui a été fait en ateliers ;
- Des propositions et avis concernant les espèces à prendre en compte pour la définition des réservoirs de biodiversité (espèces indicatrices d'une sous-trame permettant de préciser et localiser les réservoirs de biodiversité) ;
- Des propositions concernant les données SIG utilisées et des avis sur les compléments proposés par les autres participants ;
- Des remarques ou réflexions sur les critères de choix des réservoirs de biodiversité affectés à la sous-trame (obligatoires et non obligatoires) ; (note méthodologique disponible sur l'espace collaboratif du TVB régional) ;
- Des précisions et propositions de réservoirs de biodiversité non obligatoires.

Le prochain atelier pourrait avoir lieu en septembre et portera plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix.

### Contacts et adresses mail pour transmission

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes  
[bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr)  
05 49 55 65 59

Héloïse MAUROUARD, DREAL Poitou-Charentes  
[Heloise.maurouard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Heloise.maurouard@developpement-durable.gouv.fr)  
05 49 55 63 95

Aurore PERRAULT, DREAL Poitou-Charentes  
[aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr)  
05 49 55 65 48

Caroline BOUSQUET, Agence MTDA  
[caroline.bousquet@mtda.fr](mailto:caroline.bousquet@mtda.fr)  
09 82 58 27 91

Eric GUINARD, CETE Sud-Ouest  
[eric.guinard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eric.guinard@developpement-durable.gouv.fr)  
05 56 70 66 73

## Relevé détaillé des échanges en séance

- La série de réunions en cours correspond au deuxième volet des groupes de travail. Cette deuxième série de réunions s'intéresse à la définition des pressions exercées sur la sous-trame. Il s'agit également d'initier la réflexion sur le travail cartographique des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue Régionale ;
- Pour chaque sous-trame, 5 réunions de travail sont envisagées. Leur enchaînement comporte une logique, une certaine « assiduité » est souhaitable. Toutefois les copilotes sont conscients qu'il s'agit d'un investissement conséquent de la part des partenaires. Afin de faciliter les échanges, mais également pour se tenir au courant des échanges, il est possible de se reporter à l'espace collaboratif du site TVB où les comptes-rendus et documents de travail sont déposés au fil des réunions.

### Rappel lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>

Identifiant : groupetravail

Mot de passe : groupetvb123

### Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu :

Aucune remarque ne porte sur le compte-rendu de la réunion précédente. Il est par conséquent validé par les participants.

### Discussion sur la fiche Etat/Pression de la sous-trame et travail en sous groupe

Il est proposé au groupe de travail d'amender la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest. Ce travail se décline en trois temps :

- dans un premier temps, l'agence MTD A présente une synthèse des éléments de diagnostic et de pressions issus de la fiche Etat/Pression ;
- dans un deuxième temps, des sous-groupes sont constitués afin de travailler plus précisément sur les manques et compléments à apporter à la partie Pression voire sur les enjeux régionaux de cette fiche ;
- enfin, un temps de restitution de 2 min par sous-groupes est prévu pour faire ressortir la synthèse des discussions sur les pressions.

### Présentation des éléments de diagnostic

- Françoise SIRE de l'association Prom'haie indique que dans la définition des systèmes bocagers (diapositive 13 du diaporama) il manque le mot « agricole ». Elle précise que le bocage résulte de l'aménagement du territoire qui a historiquement une vocation agricole.
- Julian BRANCIFORTI du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) rappelle que certaines haies sont situées sur les chemins ruraux et demande à ce titre si la SAU est un bon

indicateur. Il se demande si les haies sont prises en compte dans la surface agricole utile. Julie CADU de la Chambre d'Agriculture de Poitou-Charentes indique que les haies sont comptabilisées par l'îlot et estime que la SAU est un bon indicateur. Françoise SIRE est également d'accord.

- Lionel HAY de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) souligne le caractère artificiel de la haie et sa valeur économique. L'évolution de l'agriculture impacte directement les haies. Les haies sont le résultat d'un aménagement humain.
- Françoise SIRE indique que des données au niveau de l'IFN existent pour les années 60 et 80 sur le département de la Vienne. Ces données permettraient de suivre l'évolution de la maille bocagère. De plus, elle précise que l'IFN est incontournable pour ces statistiques.
- Héloïse MAUROUARD de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes demande si les données sont disponibles à l'échelle régionale.
- Lionel HAY s'interroge sur l'objectif du SRCE : souhaite-t-on le maintien ou la restauration du système bocager vers un système bocager antérieur ? Il rappelle que l'état antérieur du bocage était la forêt. Marc CASTAGNE de la DREAL Limousin indique qu'il s'agit de maintenir et optimiser le système bocager lequel permet l'apparition d'une biodiversité particulière.
- Françoise SIRE estime que la fiche Etat/Pression présente une certaine compilation de données mais il manque les caractéristiques propres et identitaires du bocage de Poitou-Charentes. De plus, elle mentionne un manque évident sur l'importance des acteurs du territoire et des actions mises en œuvre pour la protection et la conservation du bocage. Elle rappelle que l'association Prom'haie existe depuis 20 ans, une dizaine de personnes y travaillent actuellement. Depuis sa création, la mission de l'association est de valoriser le bocage à travers des actions (exemple du soutien aux collectivités pour la plantation de haie). L'association Prom'haie travaille également avec la « Mission Bocage, arbres et haies champêtres » dont aucun représentant n'est présent au groupe de travail. Elle précise par exemple, que les mesures agro-environnementales sont évoquées mais qu'elles ne sont pas reliées aux spécificités du bocage régional
- Marc CASTAGNE précise que la difficulté du SRCE est l'échelle régionale. En effet, le bocage a une échelle structurée bien inférieure à celle de la région de même que les actions sur le bocage qui correspondent à une échelle locale plus fine. Les documents d'urbanisme, surtout les PLU devraient proposer des analyses plus fines sur la quantité et la qualité du bocage. Une méthodologie standardisée pour aider les collectivités à élaborer leurs documents d'urbanisme est nécessaire.
- En réponse à Marc CASTAGNE, Françoise SIRE indique l'existence d'inventaires de haies, de conseils donnés aux collectivités, de plans de gestion réalisés au gré des opportunités.
- Nicolas COTREL de Poitou-Charentes Nature explique qu'une synthèse à l'échelle régionale faisant état de la présence ou de l'absence des haies n'est pas un indicateur suffisant de définition de la sous-trame. L'aspect qualitatif des haies est très important. Françoise SIRE explique cependant qu'il est difficile d'avoir une méthodologie globale à l'échelle régionale au regard des différentes spécificités des systèmes de haies.
- Julie CADU de la CA rappelle que certains SAGE imposent d'avoir un inventaire précis des systèmes bocagers existants et qu'il existe des aides financières pour réaliser ces inventaires.

## Présentation des éléments sur les pressions

- Françoise SIRE indique que l'A10 ne traverse ni la Gâtine ni le bocage bressuirais. De plus, la ligne LGV Limoges-Poitiers, actuellement en projet ne figure pas dans les éléments fragmentant la région Poitou-Charentes.
- Il est souligné de manière générale l'importance de la formation des exploitants agricoles sur les thématiques liées à la haie (fonctions, modalités d'entretien et d'exploitation). Des besoins en matière de maintien des savoirs faire et de main d'oeuvre sont identifiés.

## Retours sur les pressions identifiées dans le fiche Etat/Pression du CETE Ouest par sous-groupes

*(les éléments communs à plusieurs sous-groupes ne sont repris qu'une fois)*

### Restitution du sous-groupe 1 :

Thématique	Proposition
Menaces globales sur le système bocager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact des pratiques d'entretien sur le bocage (déficit et excès d'entretien) est une partie à développer.</li> <li>- Il est également demandé de développer un paragraphe sur l'abandon du bocage, conséquence de la pression foncière.</li> <li>- L'utilisation du terme « potentialité agronomique » est à privilégier. Ce terme est lié à des incitations financières</li> <li>- La Politique Agricole Commune, base du système agricole n'est pas présentée. Un paragraphe doit développer son impact sur l'évolution du bocage.</li> </ul>
Modification du système de production agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines pressions comme l'abandon des pratiques traditionnelles (arbres têtards) et la transformation des prairies naturelles en prairies temporaires sont à mettre en évidence dans ce chapitre.</li> <li>- La pratique du labour qui dégrade les sols agricoles est également une pression à indiquer.</li> </ul>
Appauvrissement des espaces naturels et l'uniformisation des paysages	-Le terme « Espaces naturels » utilisé dans le titre de la pression doit être défini ou supprimé. En effet, les espaces naturels n'existent plus en France ; cette terminologie est d'autant plus déplacée pour le bocage qui est une construction de l'homme.
Devenir des mares	- Sur les problèmes de connexion de mares, l'aspect qualitatif doit être abordé. Un espace cultivé entre deux mares peut avoir un impact très fort sur ces écosystèmes.
Occupation bâtie	- Certains départements travaillent sur la consommation d'espaces urbains. Par exemple, une charte départementale dans les Deux-Sèvres se met en place pour limiter la consommation d'espaces, avec des commissions mensuelles sur les haies monospécifiques. Pour compléter cette partie et présenter des éléments d'actions, il est proposé de décrire ces documents et leurs objectifs.
Fragmentation des linéaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La localisation de l'A10 et les problèmes liés à la RN149 qui sont impactantes sont des points à préciser dans ce chapitre.</li> <li>- Suite à un projet d'ouvrage de type autoroutier ou réseaux routiers, des éléments reconnectants sont proposés. Cependant, ces ouvrages</li> </ul>

	ne sont pas toujours fonctionnels. L'absence d'ouvrages reconnectants est une problématique à aborder dans les pressions exercées par les structures linéaires.
--	---

### Restitution du sous-groupe 2 :

Thématique	Proposition
Remarques générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les paragraphes sur les pressions n'identifient pas d'actions positives en faveur du bocage.</li> <li>- Afin de présenter des éléments d'actions sur le bocage, des retours d'expériences sur les MAE sont à développer.</li> <li>- Les différents organismes intervenant pour valoriser le bocage devraient figurer dans la fiche Etat/Pression.</li> <li>- La pression économique est à moduler.</li> <li>- Dans la partie pressions, le bocage est présenté comme non rentable ou difficilement valorisable ; les mots qualifiant le bocage doivent être plus positifs dans l'ensemble de la fiche.</li> <li>- Les éléments de pressions doivent préciser l'état d'équilibre idéal sur lequel le système bocager doit être stabilisé.</li> <li>- La caille des blés est associée au blé c'est-à-dire à une culture agricole et non au système bocager. La mise en culture est une opportunité pour cette espèce.</li> </ul>
Occupation bâtie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pressions sur le bocage bressuirais se situent plutôt autour de la ville de Bressuire. Cette pression est à préciser et à géolocaliser.</li> <li>- L'imperméabilisation des villes et leur densification est contradictoire avec la nécessité de préserver les continuités écologiques en villes.</li> </ul>

### Restitution du sous-groupe 3 :

Thématique	Proposition
Remarque générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités agricoles et leurs conséquences sont à distinguer dans le texte.</li> <li>- Les idées de la fiche sont à organiser en fonction des éléments de description et de pressions proprement dites.</li> </ul>
Menaces globales sur le système bocager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déficit d'entretien et l'excès d'entretien des haies sont deux pressions à présenter.</li> <li>- La PAC et l'évolution de l'économie agricole, est l'une des pressions importantes sur le système bocager qui reste à développer dans ce chapitre.</li> <li>- Les exploitants extérieurs au territoire régional qui s'implantent dans la région reproduisent le modèle de leur région d'origine, par exemple la Beauce. Ces migrations d'agriculture d'une région à une autre, sans cadre réglementaire est une pression à prendre en compte.</li> <li>- Les menaces de la concurrence entre les systèmes de production agricole (par exemple un jeune agriculteur privilégiera un système céréalier plus attractif que d'autres systèmes) sont à présenter</li> </ul>

Thématique	Proposition
	<p>comme étant des pressions sur le système bocager.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La manière de présenter le bocage comme étant « défavorable », voire « ancestrale », ne valorise pas le bocage. Il est conseillé de privilégier des mots positifs pour décrire le bocage</li> <li>- La Surface Equivalente topographique (SET) est également perçue comme une pression (Françoise SIRE). Le pourcentage était fixé à 3% en 2011. Les exploitants doivent détenir 3 % de leur SAU en éléments pérennes du paysage sur leur exploitation. Les éléments à maintenir ou à créer sont les haies, les lisières de bois, les bandes tampons, les parcelles en jachère... À chacun des éléments est attribuée une surface équivalente topographique : par exemple, 100 m de haie ou de lisière de bois équivalent à 1 ha de SET. Cependant, la surface propice peut-être supérieure à la SAU. On assiste à une déviance de la mesure par rapport à la réalité, cette pression serait donc à développer.</li> <li>- La perte des usages traditionnels est une menace des systèmes agricoles.</li> <li>- Le Bois-Energie donne une valeur économique aux haies avec pour conséquence un effet positif ou négatif sur les haies. Le bois-énergie peut entraîner un excès d'entretien ou une surexploitation des haies et exercer une pression sur le milieu. A contrario, il permet le maintien des haies dans le système bocager.</li> <li>- Les marchands de bois qui « ratissent » certains secteurs de manière ponctuelle ( à la recherche d'arbres têtards – loupes – ou de fruitiers précieux) sans logique de renouvellement des arbres exercent également une pression sur les haies bocagères.</li> <li>- L'absence d'outils réglementaires pour protéger et conserver les haies est perçue comme une menace.</li> <li>- L'existence de pressions positives doit être également mentionnée. Une commune possédant une identité bocagère forte promeut une image positive du bocage à la commune.</li> </ul>
Appauvrissement des espaces naturels et uniformisation des paysages	- Ce chapitre est présenté comme une conséquence plutôt qu'une pression.
Rejets dans le milieu et leurs impacts	- L'augmentation des intrants agricoles est à développer en tant que pression.
Occupation bâtie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pression du bâti sur le bocage n'est pas l'une des pressions principales. Par contre, dans le département des Deux-Sèvres, on peut noter que les zones d'activités et les surfaces artificialisées se développent dans le bocage.</li> <li>- L'habitat diffus a favorisé l'éclatement de la trame bocagère. La multiplication des hameaux (jardins et habitations) est une pression plus importante que la pression du bâti.</li> </ul>
Fragmentation des linéaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les infrastructures de communication et les aménagements fonciers sont des points de pressions à développer.</li> </ul> <p>En plus des caractéristiques physiques des routes, il faudra prendre en compte la densité de circulation.</p>

## Restitution du sous-groupe 4 :

Thématique	Proposition
Fragmentation des linéaires	- Le remembrement / réorganisation foncière et les infrastructures exercent des pressions sur la sous-trame bocage.
Menaces globales sur le système bocager	<p>- Il est rappelé que la PAC a permis de limiter le retournement des prairies naturelles. Aujourd'hui, le monde agricole est face à l'incertitude à court terme du devenir du bocage.</p> <p>- L'entretien et la taille des haies sur le domaine public sont présentés comme des pressions à prendre en considération. En effet, les personnes chargées de ces travaux manquent de formation sur l'intérêt de respecter les haies. De même le matériel et les techniques ne sont souvent pas bien adaptés.</p> <p>- Le bois-énergie est plutôt positif, mais la possibilité d'une surexploitation de la ressource est à mettre en évidence dans les pressions.</p>

### Listes des couches SIG à utiliser

- Françoise SIRE indique que la densité de haies à prendre en compte n'est pas la même sur les différents secteurs de bocage de la région, ainsi plusieurs seuils sont à retenir.
- Nicolas COTREL indique que l'IAT a fait pour le CEN une analyse des densités de haies avec un rééchantillonnage par rapport aux types de bocage. Les études de l'ONCFS sont également à consulter.
- Nicolas COTREL indique qu'Alexandre BOISSINOT du CNRS de Chizé a fait une cartographique en 2001 des mares en Deux-Sèvres. Cette production cartographique pourrait permettre d'analyser et repérer les éléments de la sous-trame bocage. Sur les éléments fragmentants, Nicolas COTREL indique que la largeur des routes est aussi importante que leur fréquentation.

### Listes d'espèces

- Sur les espèces indicatrices à prendre en compte pour la détermination des réservoirs de biodiversité, il est indispensable de faire une liste sans aucune restriction. Il faut considérer toutes les espèces indicatrices et identifier celles qui pourront être utilisées selon les données disponibles. La loutre et le castor ne sont pas des espèces indicatrices de la sous-trame systèmes bocagers, certaines espèces sont à supprimer de la liste d'après Nicolas COTREL.
- Alain VEROT de la DREAL Poitou-Charentes et David BERTHONNEAU de la Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes indiquent que le lapin de garenne est un bon indicateur. Le lapin peut mettre en évidence les ruptures en termes de connexion des haies. David BERTHONNEAU s'interroge sur le chevreuil, espèce retenue pour les réservoirs de biodiversité et non pour la modélisation des corridors écologiques. Le chevreuil utilise pour son cycle biologique plusieurs sous-trames, il n'est donc pas un indicateur pertinent pour les réservoirs de biodiversité de la sous-trame systèmes bocagers.



- De plus, David BERTHONNEAU indique qu'il n'y a pas de différence entre les espèces chassées et les espèces non chassées dans la liste présentée, ce qui pourrait introduire un biais pour le suivi des espèces.
- Lionel HAY demande pourquoi la dernière colonne sur les éléments de justification n'est pas toujours renseignée. Les éléments de justification s'appuient essentiellement sur deux termes redondants : « régression » et « déplacement ».
- Julian BRANCIFORTI pense qu'il est difficile de définir des espèces typiques du bocage, la sous-trame bocage peut servir de support pour des espèces qui sont typiques d'autres sous-trames.
- Alain VEROT estime que les reptiles, les amphibiens et les chiroptères sont de bons indicateurs pour la sous-trame systèmes bocagers (sauf par exemple la Grenouille verte de Pérez qui n'est présente que sur une superficie réduite de la région Poitou-Charentes).
- Nicolas COTREL indique que le niveau de précision dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) doit être plus précis que le SRCE. Il faut prendre les différents éléments du bocage et définir des espèces liées. Le blaireau pourrait être une espèce indicatrice du bocage ? Cette proposition n'est pas retenue, le blaireau étant très opportuniste et présent au sein d'autres sous-trames.
- Alain VEROT indique que les espèces végétales n'ont pas été proposées pour caractériser les systèmes bocagers. Il demande alors si certaines espèces pourraient être indicatrices du bocage.
- Nicolas COTREL indique que l'inventaire ZNIEFF n'est pas suffisant en matière de descriptif des espèces animales et/ou végétales, l'inventaire reste à actualiser.
- Il est mentionné que la Barbastelle d'Europe se retrouve dans des bocages très denses et dans d'autres sous-trames, elle n'est donc pas considérée comme indicatrice des réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocage. Par contre, la couleuvre verte et jaune et la vipère aspic sont plus typiques de la sous-trame bocage et sont proposées comme espèces indicatrices de la sous-trame.
- Pour le choix des espèces, il est proposé de raisonner en fonction des espèces caractéristiques des différents « compartiments » du bocage.

### **Réservoirs de biodiversité obligatoires**

- Les participants s'interrogent sur la pertinence des 10% de surface minimale servant à inclure ou non un zonage en réservoir de biodiversité obligatoire (même méthode pour les réservoirs de biodiversité non obligatoires). Héloïse MAUROUARD indique que ce seuil est à discuter. Perrine VERMEERSCH du CETE Sud-Ouest indique que le seuil fournit des premiers éléments de discussion. Ce seuil est à discuter et à valider à « dire d'experts ». A partir de quel seuil peut-on considérer un zonage comme appartenant à la sous-trame systèmes bocagers ?
- Julian BRANCIFORTI n'est pas favorable à l'utilisation d'un seuil qui peut induire des erreurs d'appréciation.

## Réservoirs de biodiversité non obligatoires

- Nicolas COTREL demande si les zonages en projet sont pris en compte pour la sélection des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires. Les sites en projet ne pourront être pris en compte qu'une fois le site validé. Les sites actuellement en projet seront intégrés à ce titre comme réservoirs de biodiversité au moment de l'actualisation du schéma régional de cohérence écologique.

Par contre, ces sites en projet peuvent très bien émerger à la faveur de la modélisation et de l'analyse des dires d'experts.

## Critères de choix pour la sélection des réservoirs de biodiversité

- Pour déterminer les réservoirs de biodiversité, la prise en compte des ZNIEFF de type I et II ne semble pas adaptée. Lionel HAY indique que le croisement des données de densité de haie et de densité de mares selon les entités paysagères doit permettre d'identifier les réservoirs de biodiversité.
- Hélène DURAND du Centre National de la Recherche Scientifique, Unité Mixte de Recherche demande si les questionnaires envoyés aux communes seront mis à contribution pour déterminer les réservoirs de biodiversité. Héloïse MAUROUARD et Emilie BERNARD du Conseil Régional de Poitou-Charentes indiquent que le niveau de précision n'est pas suffisant (pas d'informations homogènes, pas assez d'exhaustivité,...) pour alimenter cette partie de l'étude.
- Concernant les critères de choix, Nicolas COTREL précise que le critère de taille n'est pas un critère pertinent pour la sélection des réservoirs de biodiversité de la sous-trame systèmes bocagers. Par contre, les espèces cibles choisies pour caractériser les réservoirs de biodiversité permettront de fixer les seuils. Il rappelle que le bocage est un corridor pour la sous-trame forêts et landes. De plus, pour lui, ce sont les petites exploitations agricoles qui ne sont pas trop développées qui pourront être potentiellement les réservoirs de biodiversité.
- Nicolas COTREL propose de déterminer les réservoirs de biodiversité à l'aide des seuils de densité de haie, des éléments de l'IAT et des surfaces fonctionnelles des espèces indicatrices (reptiles, batraciens et chiroptères).
- L'assemblée évoque les difficultés de représentation de certains zonages (obligatoires ou non) comme les APPB. Héloïse MAUROUARD précise qu'il y a une différence entre la prise en compte et la représentation cartographique. D'abord les zonages réglementaires sont pris en compte puis ils sont représentés, la représentation sera adaptée par un symbole d'étoile (par exemple) pour localiser plus facilement les zonages de taille réduite.
- Enfin, Françoise SIRE s'interroge sur la carte de fragmentation présentant les éléments fragmentants connus du territoire et les éléments reconnectants. Il est rappelé qu'il est nécessaire de représenter les infrastructures futures sur cette carte. Perrine VERMEERSCH indique que la carte sera actualisée en conséquence lors d'une prochaine version.

Pour toutes questions et/ou interrogations, l'équipe trame verte et bleue est à votre écoute :

**Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes**

[bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr)

05 49 55 65 59

**Emilie BERNARD, Région Poitou-Charentes**

[em.bernard@cr-poitou-charentes.fr](mailto:em.bernard@cr-poitou-charentes.fr)

05 49 55 76 65

## Structures représentées et personnes présentes

<b>Organisme</b>	<b>Nom</b>
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA
Association Prom'haie	Françoise SIRE
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Perrine VERMEERSCH
Centre National de la Recherche Scientifique, Unité Mixte de Recherche 5185 ADES	Aurélie BOUSQUET
Centre National de la Recherche Scientifique, Unité Mixte de Recherche 5185	Hélène DURAND
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, pôle environnement	Julie CADU
Comité Régional d'Équitation du Poitou-Charentes	Blandine BOUCHARD
Conseil Régional	Emilie BERNARD
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou Charentes	Julian BRANCIFORTI
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, unité forêt	Lionel HAY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Héloïse MAUROUARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Alain VEROT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin	Marc CASSTAGNE
Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes	David BERTHONNEAU
Poitou-Charentes Nature	Nicolas COTREL